

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 7 juin 2021, à 19 h, en visioconférence, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier, Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

---

Tous les membres du conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

Les membres du conseil sont tous présents, et d'accord à ajouter les points 2, 3 et 4 à l'ordre du jour.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ponceau rang Saint-Georges
2. Réparation d'un ponceau rang Casimir
3. Vente pour taxes
4. Nomination d'un substitut à la réunion de juin à la MRC de Rouville
5. Levée de la séance

**RÉSOLUTION 06-106-21  
PONCEAU RANG SAINT-GEORGES**

Considérant que suite à une proposition de la compagnie Tetra Tech QI inc., le ponceau du rang Saint-Georges devrait être de grosseur de 1800 mm de diamètre au lieu de 1500 mm;

Considérant que la compagnie Eurovia Québec Construction inc. nous a soumis le prix pour le changement du ponceau de 1800 mm de diamètre;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser une dépense de 19 475,60 \$ en surplus de la soumission déjà soumise pour le changement du ponceau.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-107-21  
RÉPARATION D'UN PONCEAU RANG CASIMIR**

Considérant que suite à une inspection effectuée par le chargé des travaux publics, monsieur Jean-Pierre Racicot, il a été constaté qu'un ponceau s'affaissait près du 631 rang Casimir;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Enviro Transpex à taux horaire, pour un montant approximatif de 6 300 \$, plus taxes, pour la réparation dudit ponceau.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-108-21  
VENTE POUR TAXES**

Considérant la résolution numéro 02-030-21, concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que le conseil autorise monsieur le maire Yvan Pinsonneault, à acquérir les immeubles du territoire de la municipalité d'Ange-Gardien mis en vente pour taxes, pour un montant maximal de 100 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-109-21  
NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR LA RÉUNION DE JUIN À LA MRC DE ROUVILLE**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu de nommer monsieur Rhéal Grenier comme remplaçant et autorisé à siéger pour voter à la séance du conseil du 16 juin 2021 à la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-110-21  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire

\_\_\_\_\_  
Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire